

Orientations

Orientation 3.7.2 Valoriser un patrimoine culturel exprimant le caractère du parc national

Contexte

[...]

Le caractère du parc national exprime à la fois les traits marquants du paysage et le patrimoine culturel – matériel ou immatériel – qui lui est directement relié. C’est le cas de tout ce qui a trait à la vie en alpage et au pastoralisme (chalets d’alpage, savoir-faire dans la conduite de l’herbe et des animaux, production des fromages, organisation sociale de « la vie en haut », races animales locales et produits du terroir). Le caractère de montagne apprivoisée s’exprime aussi dans les usages de l’eau qui méritent d’être mieux connus et valorisés (techniques, organisation sociale, équipements spécifiques). Les vergers de Tarentaise forment des paysages humanisés originaux, très visibles en fond de vallée. Ils abritent un patrimoine de variétés fruitières locales exceptionnel (Voir l'orientation 3.3.3).

La traversée de la montagne, puis son exploration, constituent un autre trait marquant associé à un riche patrimoine : itinéraires de passage historiques (cols emblématiques, « passage d'Hannibal », route du sel et du Beaufort...), voies d’alpinisme classiques...

Enjeux

Cette orientation s’inscrit à l’articulation des enjeux Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines et Rechercher une meilleure maîtrise de l’évolution des paysages et de l’occupation du sol pour maintenir la qualité du territoire, qui relèvent de missions fondamentales du parc national.

Lignes directrices de l'orientation

[...]

- Valoriser le patrimoine associé au pastoralisme auprès des visiteurs en recherchant des retombées économiques directes pour l’agriculture.
- Restaurer les éléments matériels les plus significatifs des cheminements à travers la montagne (chemins, murets, oratoires, abris, refuges) en proposant leur valorisation en situation.
- Valoriser le patrimoine archéologique à l’échelle de chaque vallée.

[...]

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Orientations

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
<p>3.7.2.b - Recueillir et valoriser les savoir-faire du territoire comme la taille des arbres fruitiers, les usages de l'eau, les techniques traditionnelles du bâti et de la construction des chemins, les savoir-faire muletiers. Recueillir des témoignages oraux sur la vie en alpage, les usages de l'eau, le passé minier...</p>	<p>Animation, mise en place de programmes, valorisation des résultats</p>	<p>Mise à disposition de fonds documentaires</p>	<p>Conservation départementale du patrimoine, associations locales, Musée Savoisien, FACIM, APTV, SPM</p>
<p>3.7.2.c - Restaurer le petit patrimoine rural, le bâti d'alpage, les chapelles, les ouvrages...</p>	<p>Soutien aux initiatives</p>	<p>Maîtrise d'ouvrage du petit patrimoine communal</p>	<p>Propriétaires, Conservation départementale du patrimoine, associations locales</p>
<p>3.7.2.d - Soutenir la réfection des toitures en matériaux traditionnels</p>	<p>Conseil, appui financier</p>	<p>Contribution financière conjointe à celle de l'établissement public du parc national</p>	<p>Département, SDAP, CAUE</p>
<p>3.7.2.e - Collecter et conserver les outils et petits matériels traditionnellement utilisés</p>	<p>Soutien initiatives, valorisation</p>	<p>Initiative, aide aux associations</p>	<p>Associations locales</p>

Référence ID de l'article : #5001

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 14:18